



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 avril 2010  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

Points 146 et 157 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

## Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2008/09	603 708 000
Dépenses de 2008/09	593 468 900
Solde inutilisé de 2008/09	10 239 100
Crédit ouvert pour 2009/10	560 978 700
Dépenses prévues pour 2010/11 <sup>a</sup>	558 822 700
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10 <sup>a</sup>	2 156 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	536 049 600
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	529 760 000

<sup>a</sup> Prévisions au 31 mars 2010 (voir annexe I).



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 54, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 6 289 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/647).

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MINUL et des autres éléments qui la concernent directement. Dans son rapport d'ensemble, le Comité fait également des observations sur la présentation des rapports.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant la MINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), le Comité consultatif a pris en considération les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à la Mission et fait à ce sujet les observations énoncées aux paragraphes 49 à 52. Son rapport concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/64/5 (Vol. II)] a été publié sous la cote A/64/708. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes (voir plus bas, par. 49).**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUL figure à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

5. Par sa résolution 62/263, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 603 708 000 dollars (montant net : 592 066 700 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09). Le montant brut des dépenses de cet exercice s'est établi à 593 468 900 dollars (montant net : 582 millions de dollars). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 10 239 100 dollars, représente 1,7 % du crédit ouvert, soit une économie de 4 833 300 dollars au titre du personnel militaire et de police, de 368 400 dollars au titre du personnel civil et de 5 037 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Une analyse des écarts est présentée aux paragraphes 30 à 51 du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 (A/64/601).

6. La sous-utilisation des crédits ouverts s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

a) Contingents (10 212 700 dollars). La réduction plus rapide que prévu des effectifs déployés au cours de l'exercice considéré explique les économies réalisées au titre du remboursement du coût des contingents et du matériel leur appartenant, ainsi que des rations : 10 659 militaires ont été déployés en moyenne, contre un effectif prévu de 11 502 hommes;

b) Personnel recruté sur le plan national (1 932 300 dollars). L'écart enregistré s'explique par le taux de vacance plus élevé que prévu des postes d'administrateur (taux effectif de 24 %, contre 10 % retenu dans le budget) et des postes d'agent des services généraux (taux effectif de 7,1 %, contre 5 % dans le budget);

c) Installations et infrastructures (2 185 700 dollars). Les économies concernant le remboursement aux pays fournisseurs de contingents du coût du matériel appartenant à ces derniers s'expliquent par la réduction plus rapide que prévu des effectifs;

d) Transmissions (2 678 200 dollars). Les économies réalisées au titre du soutien logistique autonome des contingents s'expliquent par la réduction des effectifs, et par le fait également que certains pays fournisseurs de contingents ne sont pas complètement autonomes pour ce qui est du matériel de transmissions. En outre, la deuxième phase de la campagne contre le viol et les activités prévues pour faire connaître les travaux de la Commission Vérité et réconciliation n'ont pas eu lieu;

e) Services médicaux (1 027 900 dollars). Les économies au titre du remboursement aux contingents des dépenses médicales tiennent essentiellement à la réduction plus rapide que prévu des effectifs et à l'utilisation des stocks existants de médicaments et d'articles consommables;

f) Matériel spécial (1 788 000 dollars). Les économies concernant le remboursement du matériel spécial s'expliquent par la réduction plus rapide que prévu des effectifs, et tiennent également au fait que certains pays fournisseurs de contingents ne sont pas complètement autonomes pour la neutralisation des engins explosifs;

g) Fournitures, services et matériel divers (1 435 300 dollars). Les économies réalisées au titre du fret et des frais connexes tiennent au nombre inférieur aux prévisions des expéditions effectuées entre les missions.

7. Ces économies ont été partiellement annulées par des dépassements de crédits aux rubriques suivantes :

a) Observateurs militaires (1 484 000 dollars). Le dépassement tient pour beaucoup au retrait plus lent que prévu des observateurs militaires (172 hommes effectivement déployés en moyenne, contre 160 prévus au budget) ainsi qu'à l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) – de 11,5 % pour les 30 premiers jours et de 4,1 % pour les jours suivants – qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008;

b) Police des Nations Unies (3 572 600 dollars). Le retrait du personnel de police a été plus lent que prévu (479 hommes effectivement déployés en moyenne, contre 463 prévus dans le budget), le taux de l'indemnité de subsistance (missions) a augmenté et le coût des voyages au titre de la relève a été supérieur aux prévisions;

c) Unités de police constituées (322 800 dollars). L'augmentation des effectifs (de 605 hommes à 845, effectif autorisé) a entraîné des dépenses plus importantes au titre des remboursements aux pays fournisseurs, des voyages pour le déploiement et la relève, et du fret et du déploiement du matériel appartenant aux unités;

d) Personnel recruté sur le plan international (686 300 dollars). Le dépassement s'explique par l'augmentation des dépenses communes de personnel par suite de la conversion des engagements de durée limitée de 64 agents en engagements pour une durée déterminée, avec les droits à prestation correspondants, et par l'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 des traitements de base nets et des dépenses communes de personnel;

e) Volontaires des Nations Unies (668 400 dollars). Le dépassement s'explique principalement par l'augmentation des montants versés aux volontaires au titre de l'indemnité de subsistance pour les personnes ayant des charges de famille et au titre de la prime de risque, ainsi que par le versement d'une prime d'installation à 68 Volontaires au lieu des 62 prévus dans le budget;

f) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (209 200 dollars). Le dépassement tient aux éléments suivants : tous les postes d'agent recruté sur le plan international ont été pourvus pendant l'ensemble de l'exercice considéré, la classe et l'échelon effectifs moyens des administrateurs ont été plus élevés que prévus (P-4, échelon XIV, contre P-4, échelon VI, dans le budget), le traitement de base des administrateurs et des agents du Service mobile a augmenté et des dépenses non prévues ont été engagées pour recruter 14 traducteurs et interprètes vacataires;

g) Voyages (139 900 dollars). Le dépassement s'explique essentiellement par le nombre supérieur aux prévisions des déplacements effectués en dehors de la zone de la mission – pour assister à des réunions et réaliser des tests de sélection et d'évaluation pour les pays fournisseurs d'effectifs de police – et à l'intérieur de la zone de la mission – pour fournir un appui administratif et technique –, ainsi que par les dépenses imprévues afférentes à la mission d'évaluation technique dépêchée au Libéria;

h) Transports terrestres (1 872 700 dollars). Le dépassement s'explique essentiellement par l'achat d'une autopompe pour renforcer la sécurité incendie, les dépenses au titre des carburants et lubrifiants consécutives à l'augmentation de 4,4 % du prix du diesel, et le coût élevé des réparations et de l'entretien du parc automobile vieillissant de la Mission;

i) Transports aériens (1 053 700 dollars). Le dépassement tient : i) aux dépenses d'affrètement et d'exploitation de la flotte d'hélicoptères résultant du déploiement d'un appareil Mi-26 supplémentaire pour le transport du personnel et du matériel; ii) à l'augmentation de 9,8 % du coût du carburant d'aviation, associée aux vols supplémentaires effectués pour les évacuations sanitaires; et iii) aux taxes d'atterrissage dans divers aéroports liées à la relève des contingents;

j) Informatique (1 069 100 dollars). Le dépassement tient essentiellement au remplacement d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables obsolètes, de serveurs et de commutateurs de réseaux non normalisés qu'il n'aurait pas été rentable de réparer, ainsi qu'à l'achat de pièces détachées et d'une quantité accrue de produits consommables par suite des retards survenus dans la livraison d'imprimantes de réseau.

8. On trouvera dans la section ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice 2010/11 (A/64/647), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/64/601) au titre de divers objets de dépense.

### III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2010, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUL depuis sa création s'établissait à 4 481 631 100 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 253 010 400 dollars. Au 12 avril 2010, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 186 millions de dollars. Après déduction de la réserve de fonctionnement de 82 031 500 dollars pour trois mois, il restait un solde disponible de 103 968 500 dollars, soit un montant suffisant pour faire face à la prochaine échéance de remboursement des pays fournisseurs de contingents, en juin 2010.

10. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que toutes les sommes dues au titre des contingents jusqu'au 28 février 2010 avaient été remboursées et que le montant dû au 31 décembre 2009 pour le matériel appartenant aux contingents (42 380 000 dollars) avait été remboursé le 8 avril 2010. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2010, 161 demandes d'indemnisation, d'un montant estimatif de 3 023 600 dollars, avaient été reçues depuis la création de la Mission; 29 demandes, portant sur un montant estimatif de 876 500 dollars, étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que ces demandes d'indemnisation seront réglées sans tarder.**

11. Le Comité consultatif a appris qu'au 31 mars 2010, les chiffres de l'exercice 2009/10 concernant l'occupation des postes de la MINUL s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif pourvu</i>	<i>Taux de vacance de postes ou déploiement tardif (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	133	126	5,3
Contingents	10 232	8 955	12,5
Police des Nations Unies	498	444	10,8
Unités de police constituées	845	845	–
Personnel fourni par des gouvernements	32	27	15,6
Personnel recruté sur le plan international	544	441	18,9
Personnel recruté sur le plan national	1 037	989	4,6
Personnel temporaire recruté sur le plan international	2	2	–
Personnel temporaire recruté sur le plan national	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	237	209	11,8

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a appris que le taux élevé de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international était dû dans une certaine mesure au fait que cette catégorie de personnel ne tenait pas à rester en poste dans une mission appelée à cesser ses activités. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe que la Mission**

**conserve des effectifs suffisants pendant sa phase de retrait progressif. Il encourage pour ce faire la MINUL à mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience d'autres missions.**

13. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2009/10 (voir annexe I). Au 31 mars 2010, les dépenses s'élevaient à 365 192 400 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses s'établirait à 558 822 700 dollars, contre des crédits de 560 978 700 dollars, avec un solde inutilisé prévu de 2 156 000 dollars.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011**

##### **A. Mandat et résultats prévus**

14. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été défini par le Conseil de sécurité dans la résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 septembre 2010, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1885 (2009).

15. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 1885 (2009), le Conseil de sécurité a approuvé la mise en œuvre de la troisième phase du retrait progressif de la MINUL d'octobre 2009 à mai 2010, avec le rapatriement de 2 029 militaires, de 3 hélicoptères d'attaque et de 72 véhicules blindés de transport de troupes, laissant à la Mission un effectif de 8 202 militaires et conservant à la composante police le même effectif.

16. Le Comité consultatif relève que les forces de la MINUL regrouperont leurs sites et leurs bases et deviendront plus mobiles pour mettre en œuvre à l'échelle du pays un dispositif de sécurité qui comprendra davantage de patrouilles et de contrôles routiers. La Mission appuiera les forces armées nationales en poursuivant ses activités de formation; la Police des Nations Unies s'attachera à fournir sur le terrain un encadrement et des conseils techniques à la Police nationale libérienne. La MINUL poursuivra également ses activités d'appui au contingent de gardes déployé à Freetown pour assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

17. Le Comité consultatif rappelle aussi que, dans sa résolution 1885 (2009), le Conseil de sécurité a autorisé la MINUL à assister le Gouvernement libérien dans l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2011, en fournissant un soutien logistique, en coordonnant l'assistance électorale internationale et en aidant les institutions nationales à mener les élections. Il constate qu'il n'est pas prévu de crédits supplémentaires, autres que pour les consultants, dans le budget pour l'exercice 2010/11 car il n'est pas possible à ce stade de déterminer toute l'ampleur de l'assistance électorale nécessaire.

18. Le Comité consultatif note que la phase finale du programme de désarmement, démobilisation et réintégration s'est achevée en juillet 2009 et qu'il n'y aura plus d'activités de formation des ex-combattants. On estime que quelque 97 000 ex-combattants ont bénéficié du programme depuis sa création en 2004. Le Comité note également que la MINUL continue à surveiller les zones sensibles où les ex-

combattants se sont regroupés et à recommander des mesures pratiques pour répondre aux besoins non satisfaits concernant la réintégration.

## B. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2010/11 se monte à 536 049 600 dollars, soit une diminution de 24 929 100 dollars, 4,4 %, en chiffres bruts par rapport au crédit de 560 978 700 dollars ouvert pour 2009/10. Une analyse des écarts est présentée aux paragraphes 60 à 76 du rapport correspondant (A/64/647).

20. Le projet de budget couvre le déploiement de 133 observateurs militaires, 8 069 membres de contingents, 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres d'unités de police constituées, 32 agents fournis par des gouvernements, 543 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 sur des postes de temporaire), 1 041 agents recrutés sur le plan national (dont 1 sur un poste de temporaire) et 237 Volontaires des Nations Unies.

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 100 membres du contingent de garde mongol déployé au Tribunal spécial pour la Sierra Leone avaient été rapatriés au 28 février 2010, alors qu'ils avaient été pris en compte pour toute la durée de l'exercice dans le projet de budget du Secrétaire général. Compte tenu de ce rapatriement, le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des militaires serait ramené de 228 943 400 dollars à 226 016 700 dollars, soit une diminution de 2 926 700 dollars. **Le Comité consultatif recommande donc de réduire d'autant le montant du projet de budget.**

### 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11<sup>b</sup></i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	133	133	–
Contingents	10 232	8 069	(2 163)
Police des Nations Unies	498	498	–
Unités de police constituées	845	845	–

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Voir par. 23 et 24.

22. Les dépenses prévues pour l'exercice 2010/11 au titre des militaires et du personnel de police s'élèvent à 241 688 000 dollars, soit une diminution de 40 812 500 dollars, ou 14,4 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2009/10.

23. Cet écart tient à la réduction de l'effectif, qui sera ramené de 10 232 hommes à 8 069 hommes en mai 2010, dans le cadre de la troisième phase du retrait de la composante militaire de la Mission. Un taux de vacance de 2 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives aux contingents.

24. Le montant plus élevé des ressources demandées pour la Police des Nations Unies tient à l'augmentation de l'effectif moyen, qui passera de 470 agents pour

l'exercice 2009/10 à 498 (effectif autorisé le plus élevé) pour l'exercice 2010/11. Un taux de vacance de postes de 5 % a été appliqué aux prévisions de dépenses. La diminution du montant demandé pour les unités de police constituées s'explique principalement par une réduction du coût des voyages au titre de la relève rendue possible par l'utilisation des moyens de la Mission. **Le Comité consultatif encourage la MINUL à poursuivre sa quête d'efficacité en utilisant ses moyens aériens pour la relève du personnel.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10</i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	544	541	(3)
Personnel recruté sur le plan national	1 037	1 040	3
Volontaires des Nations Unies	237	237	–
Postes de temporaires	3	3	–
Personnel fourni par des gouvernements (agents pénitentiaires)	32	32	–

25. Les montants demandés au titre du personnel civil pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à 123 796 600 dollars, soit une augmentation de 3 716 700 dollars, ou 3,1 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2009/10. L'écart s'explique essentiellement par l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul des dépenses de personnel civil en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, et par l'augmentation de l'indemnité de subsistance et de la prime de risque versées aux Volontaires des Nations Unies associée aux ressources nécessaires pour couvrir les primes de rapatriement et d'installation. Des ressources plus importantes sont également demandées pour couvrir les services de consultants qui appuieront l'organisation des élections présidentielles et législatives à venir en plus des réformes en cours dans le secteur de l'état de droit (assistance aux procureurs, aux conseils de la défense et aux institutions chargées de la réforme des lois). Un abattement de 15 % au titre des délais de recrutement a été appliqué aux prévisions de dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international, tandis qu'un abattement de 5 % a été appliqué pour calculer les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national et aux Volontaires des Nations Unies.

26. Le Comité consultatif a été informé que l'objet des activités de formation était de renforcer les compétences des agents recrutés sur le plan national afin qu'ils puissent trouver un emploi en dehors de la Mission par la suite.

27. Le Comité consultatif relève que la MINUL s'efforce d'aider les agents recrutés sur le plan national dans la recherche d'emplois par le biais du Centre de planification des carrières qui a noué des liens avec les employeurs locaux et transmet les annonces d'emploi locales à cette catégorie de personnel. **Le Comité consultatif se félicite de ces efforts, qui représentent une pratique à suivre par d'autres missions de maintien de la paix.**

28. Le Comité consultatif a appris qu'aucune réduction d'effectif n'était proposée pour la composante civile de la MINUL, qui devait conserver les capacités nécessaires pour appuyer la tenue des élections prévues en 2011. Toutefois, comme

indiqué au paragraphe 17, les ressources effectivement requises au titre de ces capacités restent à déterminer.

### **Recommandations concernant les postes**

29. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. Le Comité consultatif note qu'il est question de créer un poste P-4 de conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité, de transformer trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) en postes d'administrateur recruté sur le plan national, de reclasser trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national et de supprimer un poste d'agent du Service mobile au Service médical.

30. En ce qui concerne le poste P-4, le Comité consultatif note qu'il était financé, précédemment, par un pays donateur, mais que ce financement a atteint son terme. D'après le Secrétaire général, l'existence d'un conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité est nécessaire pour que la question puisse être abordée globalement. Le Comité a aussi été informé que le conseiller tiendrait la Représentante spéciale informée de toutes les questions connexes se posant dans la Mission, au Libéria et dans la sous-région, et qu'il bâtirait et entretiendrait d'étroites relations de travail avec les différents commanditaires de la réforme du secteur de la sécurité, les organisations de mise en œuvre et l'infrastructure environnante en matière de sécurité, afin de faire en sorte que la conception, l'élaboration, la viabilité et la mise en œuvre du nouveau dispositif de sécurité du Libéria soient réalisées selon une démarche commune et cohérente.

31. Il a également été expliqué au Comité consultatif que l'adjoint du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'état de droit était chargé de donner des conseils sur les activités concernant la police, le Bureau libérien de l'immigration et de la naturalisation et l'administration pénitentiaire. Le Conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité donnera des avis au Représentant spécial sur toutes les questions se posant dans la Mission et ayant un rapport avec la réforme du secteur de la sécurité, il élaborera la stratégie d'appui de la Mission pour la réforme du secteur et il fera fonction de référent pour les questions concernant cette stratégie, en coordination avec l'adjoint pour l'état de droit de la Représentante spéciale, le commandant de la Force et l'adjoint du Représentant spécial du Secrétaire général pour le relèvement et la gouvernance.

32. Ayant posé des questions, le Comité consultatif a appris que les premières activités menées par la Mission dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité avaient porté essentiellement sur la réorganisation des forces armées et de la police. Cependant, vu les liens croisés qui existent entre les composantes de la réforme du secteur de la sécurité, y compris l'état de droit, la Mission s'était davantage efforcée de veiller à accorder une attention égale à toutes les composantes. **Le Comité estime que, bien qu'il ne soit généralement pas souhaitable d'augmenter le nombre de postes d'une mission qui a atteint le stade de la réduction progressive des effectifs, comme c'est actuellement le cas de la MINUL, on peut considérer qu'il est justifié de maintenir les fonctions assurées par le Conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité, surtout compte tenu du passage à la consolidation de la paix dans la zone de la Mission.**

33. Le Comité consultatif note que la transformation de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national et le reclassement de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national visent à équilibrer la représentation de personnel recruté sur les plans national et international à la Section des droits de l'homme et de la protection. Le Comité se félicite de la transformation de ces postes, qui s'inscrit également dans la ligne de l'action menée pour développer les capacités du pays au fur et à mesure que diminuent les effectifs de la Mission.

**34. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes de la MINUL pour l'exercice 2010/11.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2009/10</i>	<i>Montant proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
158 398 300	170 565 000	12 166 700

35. Les dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 marquent une hausse de 12 166 700 dollars, soit 7,7 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2009-2010.

36. La hausse prévue aux rubriques Transports aériens (11 215 300 dollars), Installations et infrastructures (1 010 700 dollars), Transports maritimes et fluviaux (309 400 dollars), Consultants (297 500 dollars), Voyages (258 700 dollars) et Transports terrestres (257 400 dollars), est compensée en partie par la baisse prévue aux rubriques Communications (412 100 dollars), Fournitures, services et matériel divers (375 700 dollars), Matériel spécial (242 400 dollars) et Services médicaux (194 100 dollars).

#### Carburants

37. Les prévisions de dépenses de carburant pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à 22,9 millions de dollars, soit 5 millions (27,9 %) de plus que le montant alloué pour 2009/10, et cela en dépit de la baisse prévue, de 37,6 millions de litres en 2009/10 à 35,6 millions en 2010/11, de la consommation globale de carburant et de la baisse des prix du diesel, de l'essence, du kérosène et du carburant aviation. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la raison en était que la comparaison portait sur le montant prévu des dépenses de carburant de l'exercice 2009/10, qui avait été ramenée de 42,3 millions de dollars à 17,9 millions de dollars.

#### Remplacement de véhicules

38. Le Comité consultatif note que le projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2010/11 comprend de quoi financer le remplacement de 109 véhicules de transport terrestre, à un coût prévu de 3 355 100 dollars. S'étant renseigné sur la nécessité de remplacer ces véhicules, vu que la Mission avait atteint le stade de la réduction de ses activités, il s'est vu répondre que certains des véhicules étaient au

bout de leur durée de vie et que d'autres étaient gravement endommagés du fait de l'état des routes libériennes et qu'il ne serait pas rentable de les remettre en état.

### Transports aériens

39. Le montant total prévu pour les transports aériens s'élève à 64 670 000 dollars, en augmentation de 11 215 300 dollars, ou 21 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2009/10 (53 454 700 dollars). Il permettra de financer l'exploitation de 3 avions et 16 hélicoptères, dont 11 de type militaire, qui doivent effectuer 9 747 heures de vol (1 937 pour les avions et 7 810 pour les hélicoptères) pour assurer dans le pays et dans la région des navettes de transport de passagers et de fret, des vols d'arrivée et de départ de contingents, des vols répondant à des besoins de circonstance, des évacuations de malades et de blessés, des opérations de recherche et de sauvetage, des patrouilles sur les frontières et d'autres vols à caractère militaire. Le Comité consultatif note que la hausse des dépenses prévues tient principalement à celle des tarifs de location et des coûts d'exploitation. Pour l'exercice 2010/11, on s'attend à une augmentation totale de 14 962 500 dollars pour les avions, soit 18 % de hausse par rapport à l'exercice précédent, et de 40 151 200 dollars pour les hélicoptères, soit 20,2 % de hausse.

40. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que le contrat de location de l'avion de type B-757-200 expirerait le 4 octobre 2010 et que la hausse des prévisions correspondait à l'estimation des coûts résultant du nouveau contrat appliqué pendant le reste de l'exercice 2010/11. Il lui a également été indiqué que les contrats avaient généralement une durée de trois ans et qu'il était prudent de supposer que les tarifs augmenteraient lors de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat. En même temps, le Comité a été informé que le Département de l'appui aux missions mettait en place des stratégies visant à gérer les augmentations des coûts de location des avions et hélicoptères, y compris en faisant partager des capacités entre opérations voisines, en veillant à ce que les marchés soient passés de la manière la plus économique et en faisant jouer au Centre mixte de contrôle des mouvements un plus grand rôle dans la programmation, afin de faire en sorte que tous les modes de transport soient utilisés de manière optimale. Parallèlement, des accords interinstitutions étaient en cours d'élaboration et devaient permettre de faire face aux pointes sans disposer d'un volant de capacité. **Le Comité consultatif compte que la MINUL présentera dans son prochain projet de budget des nouvelles fraîches concernant l'efficacité des stratégies choisies pour mieux gérer les dépenses relatives aux opérations aériennes.**

41. **Vu que l'effectif militaire de la Mission doit être réduit de 2 163, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de réduire de 3 233 500 dollars le montant prévu pour les opérations aériennes.**

### Voyages

42. Le montant prévu des dépenses de voyage de l'exercice 2010/11 s'élève à 2 838 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 258 700 dollars (10 %) par rapport à l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique que cette hausse tient principalement à l'augmentation du nombre de stages et ateliers de formation tenus à l'extérieur pour le personnel recruté sur le plan international. **Le Comité consultatif estime qu'au stade actuel, où les activités de la Mission se réduisent progressivement, cette augmentation n'est pas totalement justifiée. Il**

**recommande donc de réduire de 129 400 dollars le montant prévu au titre des voyages.**

#### **Consultants**

43. À 1 295 000 dollars, les dépenses prévues à la rubrique Consultants pour l'exercice 2010 marquent une augmentation de 297 500 dollars, soit 29,8 %. Il s'agit d'aider à préparer les élections présidentielles et législatives et de disposer des services de juristes capables d'apporter une aide aux procureurs et aux défenseurs publics, ainsi qu'à la Commission pour la réforme législative. **Le Comité consultatif souligne que les services de consultant devant servir dans la perspective des élections ne doivent être utilisés que quand le besoin s'en fait sentir.**

#### **Projets à impact rapide**

44. Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice 2008/09, environ 99 % du montant de 1 million de dollars alloué aux projets à impact rapide ont été engagés, même si certains des projets ont été abandonnés par la suite par le partenaire de réalisation. Ces projets visaient principalement à apporter des améliorations aux infrastructures des zones rurales dans le domaine de l'état de droit, y compris les tribunaux d'instance, les postes de police, les bureaux des services de l'immigration et les postes frontière. D'après la MINUL, l'exécution des projets est parfois retardée, dans les secteurs isolés ou frontaliers, à cause de la mauvaise qualité du réseau routier et des fortes pluies, qui rendent difficile le transport de matériaux de construction provenant de Monrovia. D'autre part, le Comité note que 78 % du montant alloué aux projets à impact rapide pour l'exercice 2009/10 n'était toujours pas engagé le 31 mars 2010.

45. Pour la période 2010/11, 40 projets à impact rapide sont prévus, pour un montant total de 1 million de dollars, mais aucune information n'est donnée sur aucun projet particulier. **Le Comité consultatif compte que la MINUL, forte de son expérience de l'exécution de projets à impact rapide, s'efforcera de veiller à ce que le montant qui leur est alloué soit effectivement utilisé, et cela conformément aux directives établies.**

#### **4. Questions diverses**

##### **Nouveau rattachement du Bureau de la communication et de l'information**

46. En juillet 2008, un projet pilote d'un an a été lancé : le Bureau de la communication et de l'information a été transféré du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général à la composante Services d'appui. L'expérience, réussie, a été poursuivie en 2009/10. Il a été indiqué au Comité consultatif que cela avait permis de tirer le meilleur parti des gains d'efficacité possibles sur le plan de la gestion et sur le plan opérationnel. La Représentante spéciale du Secrétaire général continue de s'efforcer essentiellement de donner des orientations stratégiques en matière d'information, tandis que le Directeur des Services d'appui est chargé de la gestion administrative du Bureau et de l'appui opérationnel à apporter à toutes les composantes de la Mission qui s'occupent d'information. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que le transfert de cette unité administrative soit officialisé pendant l'exercice 2010/11.**

### Gains d'efficacité

47. Au paragraphe 35 du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 de la MINUL (A/64/601), il est indiqué que des économies ont été réalisées grâce au fait qu'il n'y a pas eu besoin d'acheter des rations. **Le Comité consultatif tient à faire observer que, s'il souhaite que les opérations de maintien de la paix fassent état des gains d'efficacité réalisés ou à réaliser, il ne faut pas confondre gain d'efficacité et sous-utilisation des crédits. Un gain d'efficacité est le produit de la rationalisation ou de la réorganisation de la façon d'exécuter une tâche, qui permet d'obtenir le même résultat en dépensant moins de ressources. Le Comité considère que tout gain d'efficacité doit être signalé dans le rapport sur l'exécution du budget.**

### Problématique hommes-femmes

48. Le Comité consultatif note que la MINUL a avancé, en partie grâce aux efforts exercés par le Gouvernement libérien, vers l'objectif consistant à porter à 20 % la proportion de femmes dans la Police nationale du Libéria. Parmi les obstacles à surmonter, on peut citer les sensibilités culturelles, le nombre limité de candidates ayant le niveau d'éducation minimum et l'absence de programmes destinés à prendre en compte les besoins des femmes agents de police. La Police des Nations Unies a aidé la Police nationale du Libéria à prendre des mesures importantes pour surmonter ces obstacles. Il a été indiqué au Comité que plusieurs projets précis avaient été recensés, par exemple l'idée de campagnes de recrutement incitant les femmes à recevoir une formation à l'École nationale de police, projets qui pourraient aider à atteindre la barre des 20 %, mais qui ne pourraient aboutir qu'avec l'appui de donateurs. **Le Comité consultatif se félicite du progrès accompli et engage la MINUL à continuer de s'efforcer d'augmenter le pourcentage de femmes dans la Police nationale du Libéria.**

### Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

49. Dans son rapport sur le rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 [A/64/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations relatives à des questions financières et des problèmes de gestion rencontrés à la MINUL, qui concernaient la budgétisation axée sur les résultats, les achats, les biens durables et non durables, la passation par profits et pertes et la liquidation des biens inutilisables, les ratios relatifs aux stocks et les stocks excédentaires, le remplacement des véhicules et le contrôle des frais d'entretien, la gestion des stocks stratégiques de carburant, la budgétisation des dépenses relatives aux opérations aériennes, les politiques suivies en matière d'informatique et de communications, la gestion des ressources humaines et les projets à impact rapide.

50. À propos du paragraphe 82 du rapport des commissaires aux comptes, qui porte sur l'achat de 55 citernes à carburant qu'il avait fallu modifier avant de pouvoir les mettre en service, le Comité consultatif a appris que, depuis 2006, année où l'incident s'est produit, la MINUL appliquait, afin d'éviter qu'il ne se reproduise, un double système de vérification et de confirmation. Avant d'acheter des biens ou services au titre d'un contrat-cadre existant, la Section des achats vérifie que les prescriptions techniques données dans les demandes de fourniture de biens ou

services correspondent bien aux biens et services visés dans le contrat-cadre. Ainsi, seuls sont commandés des biens correspondant aux besoins de la Mission, et les erreurs ou omissions qui se seraient glissées dans les contrats-cadres sont signalées au Siège afin qu'elles soient corrigées avant que des commandes soient lancées.

51. À propos de la mauvaise programmation des achats en général, qui mène à un surstockage de biens durables, il a été expliqué que la MINUL établissait un plan d'achats détaillé au début de chaque exercice et passait les besoins en revue chaque trimestre, afin de réduire au minimum les stocks excédentaires de biens durables. De nouveaux plans sont alors dressés, compte tenu des besoins opérationnels de la Mission.

52. À propos des incohérences, relevées au paragraphe 129 du rapport du Comité des commissaires aux comptes, dans l'établissement des rapports techniques, le Comité consultatif a été informé que la MINUL, ayant analysé les mécanismes, procédures et capacités humaines qui entrent en jeu dans l'établissement de ces rapports, avait conclu que la cause du problème était le choix initial des critères d'évaluation technique. Le Groupe des marchés, qui fait partie de la Section des achats, a offert une formation aux fonctionnaires concernés. Des réunions de coordination ont aussi été tenues après les stages, et des échantillons de critères d'évaluation considérés comme optimaux ont été donnés à tous les participants. Cela a entraîné une amélioration sensible de la situation. Jusqu'au 18 mars 2010, tous les rapports d'évaluation technique de l'exercice 2009/10 avaient été jugés acceptables par le Comité local des marchés. **Le Comité consultatif pense que la MINUL devrait partager avec d'autres missions l'enseignement tiré de son expérience en ce qui concerne la nécessité d'offrir une formation sur les moyens de se conformer aux directives du Manuel des achats de l'ONU.**

## V. Conclusion

53. La décision attendue de l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MINUL pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 est indiquée au paragraphe 52 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/601). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 10 239 100 dollars ainsi que les recettes diverses et les ajustements, d'un montant de 13 570 400 dollars, soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartient à l'Assemblée générale de fixer.**

54. La décision attendue de l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MINUL pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 est indiquée au paragraphe 77 du projet de budget (A/64/647). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits d'un montant total de 529 760 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, sous réserve, en ce qui concerne la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 juin 2011, que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2010.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/601)
- Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/647)
- Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2009/411)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660)
- Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/746/Add.8)
- Résolution 63/296 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
- Résolutions 1509 (2003), 1836 (2008) et 1885 (2009) du Conseil de sécurité
- Rapports financiers et états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 : rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/64/5 (Vol. II)]

## Annexe I

## Dépenses effectives et prévues de la Mission des Nations Unies au Libéria : exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> juillet 2009-31 mars 2010			Prévisions au 30 juin 2010			Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses effectives + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>							
Observateurs militaires	6 968 100	5 206 900	1 761 200	1 852 500	7 059 400	(91 300)	(1,3) Dépassement dû au fait que le taux moyen effectif de vacance de postes a été plus faible que prévu
Contingents	230 908 400	125 317 200	105 591 200	98 384 500	223 701 700	7 206 700	3,1 Économies réalisées grâce à l'accélération de la réduction des activités et à la baisse des dépenses de remboursement du coût des contingents et du matériel appartenant aux contingents qui en est découlée
Police des Nations Unies	24 619 000	19 581 800	5 037 200	5 843 100	25 424 900	(805 900)	(3,3) Dépassement dû au fait que l'effectif déployé de la Police des Nations Unies a été plus nombreux que prévu
Unités de police constituées	20 005 000	10 895 800	9 109 200	8 522 900	19 418 700	586 300	2,9 Économie due au retardement du déploiement de membres d'unités de police constituées, en juillet 2009
<b>Total partiel</b>	<b>282 500 500</b>	<b>161 001 700</b>	<b>121 498 800</b>	<b>114 603 000</b>	<b>275 604 700</b>	<b>6 895 800</b>	<b>2,4</b>
<b>Personnel civil</b>							
Personnel recruté sur le plan international	89 325 000	59 625 300	29 699 700	27 799 500	87 424 800	1 900 200	2,1 Économie due au fait que le pourcentage réel de postes vacants a atteint 17 % au lieu des 15 % prévus au budget

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2009-31 mars 2010</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2010</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
Personnel recruté sur le plan national	18 343 700	12 810 900	5 532 800	5 204 600	18 015 500	328 200	1,8	Économie due au fait que la classe et l'échelon moyens des agents des services généraux recrutés sur le plan national ont été plus bas que prévu
Volontaires des Nations Unies	11 936 800	8 863 000	3 073 800	2 544 500	11 407 500	529 300	4,4	Économie due au fait que le pourcentage réel de postes vacants a atteint 8 % au lieu des 5 % prévus au budget
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	474 400	376 700	97 700	84 300	461 000	13 400	2,8	
<b>Total partiel</b>	<b>120 079 900</b>	<b>81 675 900</b>	<b>38 404 000</b>	<b>35 632 900</b>	<b>117 308 800</b>	<b>2 771 100</b>	<b>2,3</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Personnel fourni par des gouvernements	1 651 800	740 900	910 900	605 100	1 346 000	305 800	18,5	Économie due au retardement du déploiement d'agents pénitentiaires, au cours du premier trimestre de l'exercice
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	997 500	366 700	630 800	634 600	1 001 300	(3 800)	(0,4)	
Voyages	2 579 900	1 425 000	1 154 900	1 147 600	2 572 600	7 300	0,3	
Installations et infrastructures	47 830 400	32 868 700	14 961 700	19 739 500	52 608 200	(4 777 800)	(10,0)	Dépassement dû principalement au fait que les besoins en matière de carburants et lubrifiants ont été plus grands que prévu
Transports terrestres	12 096 000	11 344 800	751 200	2 188 300	13 533 100	(1 437 100)	(11,9)	Dépassement dû principalement au fait que les besoins en matière de carburants et lubrifiants ont été plus grands que prévu
Transports aériens	53 454 700	52 915 200	539 500	6 463 200	59 378 400	(5 923 700)	(11,1)	Dépassement dû principalement au fait que les besoins en matière de carburant

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2009-31 mars 2010</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2010</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	2 805 600	2 842 000	(36 400)	140 000	2 982 000	(176 400)	(6,3)	aviation ont été plus grands que prévu et à la hausse des coûts de location et d'exploitation des appareils
Communications	14 687 100	7 953 200	6 733 900	3 605 700	11 558 900	3 128 200	21,3	Dépassement dû principalement au fait que les besoins en matière de carburants et lubrifiants ont été plus grands que prévu
Informatique	4 118 300	3 079 200	1 039 100	1 040 200	4 119 400	(1 100)	(0,0)	Économie due principalement au fait qu'il y a eu besoin de moins de matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, en raison de l'accélération de la réduction des activités
Services médicaux	10 670 400	5 479 100	5 191 300	3 971 800	9 450 900	1 219 500	11,4	Économie due principalement au fait qu'il y a eu besoin de moins de matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, en raison de l'accélération de la réduction des activités
Matériel spécial	2 451 800	1 260 900	1 190 900	1 163 600	2 424 500	27 300	1,1	
Fournitures, services et matériel divers	4 054 800	2 022 700	2 032 100	1 911 200	3 933 900	120 900	3,0	Économie réalisée grâce à l'utilisation du stock de rations pour nourrir le personnel civil
Projets à effet rapide	1 000 000	216 400	783 600	783 600	1 000 000	–	–	
<b>Total partiel</b>	<b>158 398 300</b>	<b>122 514 800</b>	<b>35 883 500</b>	<b>43 394 400</b>	<b>165 909 200</b>	<b>(7 510 900)</b>	<b>(4,7)</b>	
<b>Total brut</b>	<b>560 978 700</b>	<b>365 192 400</b>	<b>195 786 300</b>	<b>193 630 300</b>	<b>558 822 700</b>	<b>2 156 000</b>	<b>0,4</b>	

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2009-31 mars 2010</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2010</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
Recettes provenant des contributions du personnel	11 129 800	8 208 600	2 921 200	2 744 500	10 953 100	176 700	1,6	
<b>Total net</b>	<b>549 848 900</b>	<b>356 983 800</b>	<b>192 865 100</b>	<b>190 885 800</b>	<b>547 869 600</b>	<b>1 979 300</b>	<b>0,4</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	52 800	39 600	13 200	13 200	52 800	–	–	
<b>Total</b>	<b>561 031 500</b>	<b>365 232 000</b>	<b>195 799 500</b>	<b>193 643 500</b>	<b>558 875 500</b>	<b>2 156 000</b>	<b>0,4</b>	

## Annexe II

**Récapitulatif par composante des modifications de tableau  
d'effectifs proposées (exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010  
au 30 juin 2011)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>			
	+1	P-4	Conseiller en réforme du secteur de la sécurité
<b>Composante 3 : État de droit</b>			
<b>Section des droits de l'homme et de la protection</b>			
	-1	P-4	Transformation d'un poste de conseiller pour les droits de l'homme en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	-1	P-2	Transformation d'un poste de conseiller adjoint pour les droits de l'homme en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+3	AN	Transformation du poste de conseiller pour les droits de l'homme comme indiqué ci-dessus
	+3	AN	Reclassement de postes de spécialiste des droits de l'homme
	-3	PN	Reclassements indiqués ci-dessus
<b>Composante 4 : Appui</b>			
Service médical	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant (budgets)
<b>Total</b>			
Personnel recruté sur le plan international	-3		
Personnel recruté sur le plan national	+3		

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile